

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **17 décembre 2019**, à 19 h 30 à la salle communautaire, située au 1038 route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

| | | | | | |
|-------|----|---|----------|---------|------------|
| Siège | #1 | - | Madame | Évelyne | Castonguay |
| Siège | #2 | - | Monsieur | Gérald | Bérard |
| Siège | #3 | - | Madame | Diane | Renaud |
| Siège | #6 | - | Monsieur | Claude | Hudon |

Est absent à cette séance:

| | | | | | |
|-------|----|---|----------|---------|------------|
| Siège | #4 | - | Monsieur | Maxime | Castonguay |
| Siège | #5 | - | Monsieur | Gervais | Pelletier |

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Madame Céline Pelletier, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné et avis personnel de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2020 de cette municipalité.

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2019-12-208

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Castonguay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et constat de la validité de l'avis de convocation
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du budget de 2020
4. Adoption du budget pour l'année 2020 et du plan triennal d'immobilisations
5. Distribution du résumé du budget de 2020
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2020 et du plan triennal d'immobilisations 2020-2021, les membres du conseil procèderont en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

3 - PRÉSENTATION DU BUDGET DE 2020

Le maire, monsieur André Simard, présente à la population les prévisions budgétaires et le plan triennal des dépenses en immobilisations pour l'année 2020.

2019-12-209

4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2020 ET DU PLAN TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

ATTENDU la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2020, de même que du plan triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-2022, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal,

ATTENDU QU'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies;

- Adopte le budget de l'exercice financier de 2020 prévoyant des revenus et des dépenses de 2 262 382 \$.
- Adopte le plan triennal des dépenses en immobilisations pour les exercices financiers de 2020, 2021 et 2022.

Adopté à l'unanimité.

2019-12-210

5 - DISTRIBUTION DU RÉSUMÉ DU BUDGET DE 2020

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que le résumé du budget de 2020 soit distribué à chaque domicile de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions et reçoit les commentaires ou suggestions du public.

2019-12-211

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 05, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Céline Pelletier, dir. gén. par intérim.